

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Délibération n°20201217_05

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 50

+Pouvoirs : 6

+Suppléants : 5

= **VOTANTS : 61**

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE**Maison de Santé Pluridisciplinaire à Aigre**

Le jeudi 17 décembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 11 Décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St Amant-de-Boixe.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – PERRON Michelle - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

POTEL Maryse pouvoir à ROUMAGNE Magalie

MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

BOIZUMAULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante

FLAUD Yves représenté par BILLOUT Thierry - suppléant

PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante

JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHARRIAUD Sébastien représenté par BOULLET Jean-Marc - suppléant

DE LUSTRAC Jean-Marc - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine – DURAND Jean-Louis - BOURABIER Jacques – BRAUNBARTH Jean-Philippe

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE - Maison de Santé Pluridisciplinaire à Aigre

Monsieur le vice-président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 280 000,00 Euros.

Les représentants de la Communauté de Communes Cœur de Charente ont pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 280 000,00 EUROS
Durée du contrat de prêt	: 20 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2041 :

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 280 000,00EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/01/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 0,77%
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: échéances constantes

Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
------------------------	--

Commission :

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président
Christian CROIZARD

